

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN**  
**Délibération du Conseil de Communauté du mardi 27 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le conseil de communauté légalement convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni le mardi 27 juin 2017 à 18 heures 30 à la Scène Ernest Lambert à Châtenois, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC, Président.

**Présents :**

Mme Agnès FORAY – Mme Mireille KOZIC-REGENT – M Jean-Marie BIGEON – M Maurice ROUYER – M Jean-Luc JEANMAIRE - M Jean-Marie CREVISY – M Régis RAOUL – M Jean-Marie LOUIS – M Guy SAUVAGE – Mme Arlette BERARD – M Jean-Philippe HOUDINET -M André HANNUS – Mme Rose-Marie BOGARD – M Michel HUMBLOT – M Bernard ADAM – Mme Martine BAUDRY – Mme Pierrette PAIRON – M Jean-Marie MARC – M Jean-François HOUILLON - M Joël BRESSON – M Gilles HURAU – Mme Laëtitia MARTIN - M Thierry RENAUDEAU – M Damien LARGES – M Charles ELOY – M Francis OUDIN - M Gilbert DEFER – M René MAILLARD – M Laurent GALAND – M Cyril VIDOT – Mme Jackie FESSLER – M Claude MARSAL – Mme Isabelle CARRET-GILLET - M Michel LAPERCHE – M Daniel ROGUE – Mme Marie-Christine SILVESTRE – M Jean-Charles CLEMENT – M André DUVAL -Mme Jenny WILLEMIN – M Thierry THOUVENIN – M Marcel MATHIS - Mme Anny BOUDIN - Mme Monique SIMONET – M Jean-Marie MIATTA – M Simon LECLERC - Mme Muriel ROL – M Jean-Marie ROCHE - M Jacques LEFEBRE – Mme Grazia PISANO – M Richard MARTIN - M Jean SIMONIN – M Steve CIPRESSO – M Hervé BIDAL – Mme Dominique BOUTON – M Patrice NOVIANT – M Michel LALLEMAND – Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX – M Claude THIERY – Mme Sandra SOMMIER – M Jean-Luc ARNAULT – M Jean-Marie TROUSSELARD – M Robert DUVAL – Mme Arlette BOURGUIGNON - M François FAUCHART – M Didier MAGINEL – M Elphège BARRAT – M Hubert GERARD – M Pierre VUIDEL.

**Absents excusés :** M Gilles CHOIGNOT- Mme Estelle CLERGET – Mme Pascale BINOT – M Claude COHEN – Mme Chantal GODARD - Mme Elisabeth CHANE - M Stéphane LEBLANC - M Jean-Luc GEOFFROY – M Claude PHILIPPE - M Patrice BERARD – Mme Claudine DAMIANI – Mme Marie-Agnès HARMAND – Mme Marie-Françoise VALENTIN – M Nicolas LEONARDI – Mme Mathilde MOUTON - Mme Dominique MONTESINOS – M Dominique DEMANGEON - M Patrick MIRE – Mme Thérèse BERGER - M Maurice AUBRY – M Jean-Yves VAGNIER - M Hervé CLEMENT – M Patrick CHILLON – M Yvon HUMBLOT.

**Pouvoirs :**

Mme Dominique HUMBERT, donne pouvoir à M Simon LECLERC  
M Didier POILPRE, donne pouvoir à M Didier MAGINEL  
M Jean-Philippe HOFER, donne pouvoir à M Yvon HUMBLOT  
Mme Annie OSNOWYCZ, donne pouvoir à Mme Muriel ROL  
M Jean-José DA CUNHA, donne pouvoir à M Jean-Marie ROCHE  
Mme Mireille CHAVAL, donne pouvoir à M Richard MARTIN  
M Pierre GRIMM, donne pouvoir à M Jean SIMONIN  
M Denis ROLIN, donne pouvoir à M André DUVAL

Nombre de conseillers en exercice : 101  
Présents : 69  
Votants : 77

**7. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – VALIDATION DES ENJEUX**

En date du 15 juin 2017, le comité de pilotage composé de l'ensemble des maires de la CCOV, chargé du suivi de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, s'est réuni en présence de la DDT des Vosges afin de valider le diagnostic et les enjeux de territoire, première phase de l'élaboration du document d'urbanisme.

Le Président expose les grands enjeux définis par le diagnostic et l'état initial de l'environnement. Ceux-ci serviront de base de travail à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les enjeux du patrimoine :

- reconquérir et augmenter les 2 sites majeurs de Grand et Domremy,
- structurer et réorganiser les itinéraires de découverte,
- créer des événements ou des lieux de découverte du savoir-faire lié à l'ameublement,
- encourager la préservation du petit patrimoine bâti et paysager.

Les enjeux liés à l'armature urbaine :

- définir une **stratégie de développement cohérente** sur l'ensemble du territoire, aussi bien en termes démographiques, qu'économiques,
- viser des **économies** aussi bien en termes de réseaux, de voiries, de déplacements, etc.

- répondre aux **marchés immobiliers**,
- définir des **critères non contestables** pour définir ces pôles (autoroute, Service, Commerces, Tourisme, Economie).

Les enjeux liés à l'habitat :

- analyser la **vacance commune par commune** afin de la quantifier et d'identifier le potentiel de récupération de ces logements,
- poursuivre les **efforts engagés** pour la réhabilitation des logements anciens,
- **adapter l'habitat aux besoins nouveaux** et à venir de la population (réponse au parcours résidentiel) : proposer une offre diversifiée (petits logements, locatifs etc.). Apporter une **réponse aux populations à besoins spécifiques** (ménages aux revenus modestes, personnes âgées, personnes handicapées, jeunes),
- **fixer des objectifs démographiques** et de consommation de l'espace.

Les enjeux liés à l'économie :

- **redynamiser les pôles locaux**,
- **conforter les activités économiques existantes** et définir une stratégie de développement économique :
  - Dynamiser les filières existantes : ameublement et agroalimentaire,
  - S'appuyer sur les forces du territoire : tourisme et agriculture notamment,
- **valoriser le foncier existant** des zones d'activités et poursuivre les efforts sur la communication,
- agir à l'échelle du possible pour la **thématique mobilité**,
- **trouver l'équilibre** entre le développement de zones commerciales et le développement des centres villes.

Les enjeux liés à l'environnement :

- définir une **stratégie de protection, de gestion et de valorisation** des paysages, des milieux naturels et des espèces remarquables à l'échelle de la CCOV,
- **prendre en compte la Trame Verte et Bleue** communautaire afin de garantir sa fonctionnalité,
- contribuer à **maintenir un tissu agricole actif et diversifié**, qui soit en capacité d'assurer la pérennité des paysages du territoire et des milieux sensibles qui s'y trouvent,
- **protéger les milieux et les espèces** soumis à des enjeux urbanistiques (zones humides, vergers, haies, etc.),
- **planifier un urbanisme respectueux** des paysages et économe en espace.

Les enjeux liés à l'agriculture :

- préserver la polyculture et l'élevage qui sont des **systèmes autonomes et productifs** et qui lutte contre l'enrochement,
- préserver l'**aval de la filière qui est dynamique**, source de création et de maintien d'emploi,
- encourager les possibilités de vente de fourrage et de **redéveloppement des vergers**,
- **développer la méthanisation** et d'autres énergies renouvelables,
- **développer les circuits courts** et la diversification,
- organiser des événements mettant en relation agriculteurs et riverains pour **mettre en valeur l'agriculture** et faire parler du territoire,
- prendre en compte les évolutions futures des exploitations, ainsi que leurs activités afin d'éviter les conflits d'usage, de **conserver un tissu agricole dynamique** et de préserver le paysage du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide par 77 voix pour

- **VALIDER** les grands enjeux issus du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.
- **LANCER** la phase 2 de l'élaboration du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Acte rendu exécutoire après publication  
ou notification le : .....

Accusé de réception en préfecture  
088-200034684-20170627-27062017\_142-DE  
Reçu le 04/07/2017